



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°05/2012

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	22
Présents	16
Pour	16
Contre	0
Non participation au vote	0

L'an deux mille douze,

le seize mars à quatorze heures,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

Étaient présents : Messieurs Charles de COURSON, Patrice VALENTIN, Jean HUGUIN et Madame Joëlle VASSEUR
Messieurs Hubert ARROUART, Jacky BAILLOT, Claude BOURLIER, Laurent BURCKEL, Bernard DOUCET, Régis FERMIER, Gérard GORISSE, Daniel GROSBETY, Claude PAUL
et Mesdames Olivette BARRE, Françoise DUCHEIN et Joëlle MACQUART.

**OBJET : MODIFICATION DU MONTANT DES SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS DES
JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE LA MARNE (JSP) – BP 2012**

Vu le rapport du Président du conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1424-1 à L.1424-50 et R.1424-1 à R.1424-55,

Vu la délibération 40-1/2011 du 23 décembre 2011, concernant la subvention allouée à l'UDSPM,

Vu la délibération 40-2/2011 du 23 décembre 2011, concernant les subventions allouées aux associations,

Considérant la délibération n°36/2011 du 23 décembre 2011 par laquelle le Conseil d'Administration a adopté le Budget Primitif 2012 du SDIS de la Marne,

Considérant l'inscription d'un crédit de 178 000 € au budget primitif 2012 à l'article 6574 «subventions de fonctionnement aux associations»,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **DECIDE** de modifier la délibération 40-2/2011 du 23/12/2011 concernant les subventions aux associations de JSP et de prendre en compte la nouvelle répartition suivante :

⇒ en faveur des ASSOCIATIONS DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE LA MARNE :

- section JSP EPERNAY :	montant de 518,16 €
- section JSP FISMES :	montant de 411,48 €
- section JSP MONTMORT LUCY :	montant de 426,72 €
- section JSP PRIEURE DE BINSON :	montant de 548,64 €
- section JSP REIMS :	montant de 563,88 €
- section JSP SAINTE MENEHOULD :	montant de 441,96 €
- section JSP SEZANNE :	montant de 137,16 €
- section JSP VANVAULT LES DAMES :	montant de 182,88 €
- section JSP VITRY LE FRANCOIS :	montant de 426,72 €
- section JSP VERZENAY :	montant de 274,32 €
- section JSP SUIPPES :	montant de 563,88 €
- section JSP WARMERIVILLE :	montant de 487,68 €
- section JSP DORMANS :	montant de 167,64 €

Total 5 151,12 €

Le montant total des subventions individualisées est de 5151,12 € inscrit au budget du SDIS, compte de dépense de fonctionnement 6574.

ACTE REÇU LE

30 MAI 2012

PRÉFECTURE DE LA MARNE

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Charles de COURSON